

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 31/08/2026 - 13706 - 2023 D 00542 - 953 960 465 - AAPR



AAPR

Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée
au capital de 500 euros

Siège social : 28 Rue Hector Berlioz – 77380 COMBS LA VILLE
953 960 465 RCS MELUN

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés conformes par :

Le Président

Monsieur Pierre RENARD



10/11/2026

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SPFPI.SAS AAPR		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		28, RUE HECTOR BERLIOZ		77380	COMBS LA VILLE
SIRET		9 5 3 9 6 0 4 6 5 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
AC TIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012
		{	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *			028	030
	Immobilisations financières* (1)			040	042
				136 524	136 524
Total I (5)				044	048
					136 524
AC TIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052
		Marchandises *		060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
				136 524	136 524
PASSIF				Exercice N N° I	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500
	Ecarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	50
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)			132	11 094
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	19 668
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	31 311
Provisions pour risques et charges				154	
Total II				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	103 555
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	562
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	172	
	Comptes courants d'associés			173	1 080
	Autres dettes			175	16
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	105 213
Total général (I + II + III)				180	136 524
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	82 400
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	598
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise : SPFPL SAS A APR

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le					
						3 1 1 2 2 0 2 5					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens		215		214					
		services *		217		218					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stocks (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	2 551			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)					244				
	Remunérations du personnel*						250				
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant)					252				
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2, al.3 du CGI)					254				
	Dotations aux dépréciations						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	2 551				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-2 551				
Produits financiers (III)		280	27 000	Charges financières (V)		294	4 782				
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	19 668				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2				312	19 668				
Régularisations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles*					322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 350				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - IE (44 octies A)	987		342				
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JI-1 (44 sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345									
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	27 000		
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	5 982
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356				
	Déficits antérieurs reportables : * 15 709 dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	5 982

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : SPEPL SAS A.APR						Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	135 926	482	598	484		486	136 524	
TOTAL		490	135 926	492	598	494		496	136 524	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virees de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596		585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210I et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SPIEL SAS AAPR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	15 709
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	15 709
Déficits de l'exercice		860	5 982
Total des déficits restant à reporter		870	21 691

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692	
Revenu brut social (si le montant est positif)					693

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD.

édent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOI-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Designation de l'entreprise : SPEPLSAS AAPR		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2025		et clos le : 31.12.2025	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

9 5 3 9 6 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SPFPLSAS AAPR

ADRESSE (voie)

28, RUE HECTOR BERLIOZ

CODE POSTAL

77380

VILLE

COMBS LA VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom de famille RENARD Prénom(s) PIERRE
Nom d'usage RENARD % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 08/03/1994 N° Département 75 Commune PARIS 14 Pays France
Adresse : N° 28 Voie , RUE HECTOR BERLIOZ
Code postal 77380 Commune COMBS-LA-VILLE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MMI" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NO1-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
G.O. 38 de l'ann. III au C.G.U.



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 953960465

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SPIELAS AAPP

ADRESSE (voie) 28, RUE HECTOR BERLIOZ

CODE POSTAL 77380

VILLE COMBS LA VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SELAR Dénomination CABINET RENARD SAUVAGE

N° SIREN (si société établie en France) 834020844 % de détention 75,00

Adresse : N° 5 Voie RUE DE LA CLAIRIERE

Code Postal 91000 Commune EVRY COURCOURONNES Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
QP Frais et charges 5%	1 350
TOTAL	1 350

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
Dividendes SELARL	27 000
TOTAL	27 000

THE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D. C. 20535

Informations financières

Filiales et participations

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

CABINET RENARD SAUVAGE - 5 RUE DE LA CLAIRIERE 91000 EVRY
COURCOURONNES - 834020844

A. TOTAL DES FILIALES

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(4) En euros.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

AAPR

Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée
au capital de 500 euros

Siège social : 28 Rue Hector Berlioz – 77380 COMBS LA VILLE
953 960 465 RCS MELUN

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME DÉCISION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'associée unique, présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025
soit la somme de **19 667, 72 euros**, de la manière suivante :

- Au compte « Réserve Légale » : 50,00 €
- Au compte « Réserve Diverses » : 30 761,34 €

[...]

Certifié conforme par :
Le Président
Monsieur Pierre RENARD

